



Reglement de copropriete

Par roraelch

Bonjour

Je désirerais connaitre la procédure à suivre concernant un règlement de copropriété rédigé en 1983 dans lequel le notaire a fait une coquille concernant l'ascenseur.

Celui ci n'a pas prit en compte les copropriétaires du rez de chaussée or il s'avère que ceux ci utilisent depuis cette date ledit ascenseur sans régler les charges de celui ci

(ayant un sous sol avec parking ils sont emprunteurs de l'ascenseur pour y accéder)

Comment faire pour réviser le règlement de copropriété et par qui doit on passer..notaire, géomètre?

Notre syndic est il légitime pour procéder à cette révision?

Merci pour votre attention et votre réponse.

Cordialement

Par chamce

il faut que vous sachiez que vous pouvez contacter un notaire afin d'obtenir gratuitement des renseignements